

Le 4 mars 2009

PRESSE
communiqué
PRESSE

Augmentation de capital
Cession de BSA par les fonds du Plan d'Épargne du Groupe

Les fonds du Plan d'Épargne du Groupe avaient informé la Compagnie de Saint-Gobain de leur intention de réaliser une « opération blanche » en utilisant le produit de la cession partielle des Bons de Souscription d'Actions (BSA) qui leur ont été attribués pour souscrire des actions nouvelles à concurrence.

Ces fonds ont informé la Compagnie qu'ils avaient achevé la cession du nombre de BSA requis.

Un prospectus ayant reçu de l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») le visa n°09-042 en date du 19 février 2009 est disponible sans frais au siège social de Saint-Gobain, auprès des chefs de file teneurs de livre associés ainsi que sur les sites Internet de Saint-Gobain (« www.saint-gobain.com ») et de l'AMF (www.amf-france.org). Ce prospectus est composé du document de référence déposé auprès de l'AMF le 8 avril 2008 sous le numéro D.08-0214, de l'actualisation de ce document de référence déposée auprès de l'AMF le 19 février 2009 sous le numéro D.08-0214-A01, d'un erratum relatif à cette actualisation en date du 23 février 2009 et d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus).

Saint-Gobain attire l'attention du public sur les sections relatives aux facteurs de risque figurant dans le prospectus visé par l'AMF.

Avertissement

Ce document constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus.

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique (y compris ses territoires et possessions, tout État des États-Unis et le District de Columbia), en Australie, au Canada ou au Japon.

Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de valeurs mobilières dans tout autre pays que la France, le Royaume-Uni, la Belgique, les Pays-Bas, l'Allemagne et la Suisse.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Par conséquent, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels ce communiqué de presse est diffusé, publié et distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Les valeurs mobilières mentionnées dans le présent communiqué n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées au sens du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le "Securities Act"), et ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis, en l'absence d'un tel enregistrement, qu'au titre d'une exemption prévue par le Securities Act. Il n'y aura pas d'enregistrement de tout ou partie de l'offre mentionnée dans le présent communiqué aux États-Unis ni de réalisation d'une quelconque offre publique de vente portant sur des actions ou des droits préférentiels de souscription aux États-Unis.

Contacts analystes, investisseurs	Contact presse
Florence TRIOU-TEIXEIRA +33 1 47 62 45 19 Etienne HUMBERT +33 1 47 62 30 49 Vivien DARDEL +33 1 47 62 44 29	Sophie CHEVALLON +33 1 47 62 30 48